

VOUS INFORME SUR LA CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



QUE DOIS-JE FAIRE LORSQUE LE SIGNAL D'ALERTE RETENTIT ?



**ÉCOUTER LA
RADIO**



**NE PAS PRENDRE
L'ASCENSEUR**



NE PRENDRE QUE LE NÉCESSAIRE
(médicaments, papiers)



VIGILANCE MÉTÉO

- ÉVITEZ LES DÉPLACEMENTS
- SI OBLIGATION DE SE DÉPLACER :
 - * RENSEIGNEZ-VOUS SUR L'ÉTAT DES ROUTES
 - * ROULEZ DOUCEMENT
- PROTÉGEZ LES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL



SÉISME

EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET NE DESCENDEZ PAS

PENDANT LES SECOUSSES

- * À L'INTÉRIEUR, ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE
- * À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS

APRÈS LES SECOUSSES

- * COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ
- * DIRIGEZ-VOUS VERS UN ENDROIT ISOLÉ



INONDATION

FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES

- * COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ
- * MONTEZ DANS LES ÉTAGES
- * EN CAS DE CRUES TORRENTIELLES, GAGNEZ LES ÉTAGES AU PLUS VITE



TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

SI RISQUE D'EXPLOSION /

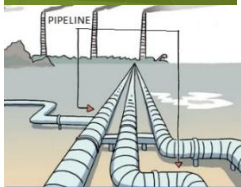
- * SORTEZ DU BÂTIMENT ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER

EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / AIR TOXIQUE :

- * ENFERMEZ-VOUS CHEZ VOUS OU DANS UN BÂTIMENT DUR
- * FERMEZ PORTES, FENÊTRES ET BOUCHEZ LES AÉRATIONS
- * ATTENDEZ LES INSTRUCTIONS DE LA MAIRIE ET/OU DES AUTORITÉS



NUCLÉAIRE



PIPELINE GAZODUC



COMMUNE DE
MALISSARD

* _ * _ * _ *

DICRIM

Document d'Information Communal
Sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Malissard fait partie des priorités de l'équipe Municipale. Ce document rendu obligatoire par décret 90-918 du 11-10-1990, qui vient en complément du **Plan Communal de Sauvegarde**, consultable en Mairie, vous informe sur les dispositions à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations vous sont ainsi délivrées.

Je vous demande de consulter et conserver cette plaquette
Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Maire

NUMÉROS D'URGENCE :

112	N° Urgence européen
114	Sourds/aveugles/aphasiques
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Gendarmerie

Prévoir :

- radio alimentée par pile,
- lampe de poche à pile
- réserve d'eau potable
- sac contenant : médicaments urgents, papiers d'identité, vêtements chauds, un peu d'argent, téléphone portable + chargeur



CONTACTS MAIRIE

- Secrétariat : 04-75-85-22-00 - contact.accueil@malissard.fr
- Facebook : [facebook.com/communemalissard](https://www.facebook.com/communemalissard)
- Site Internet : <https://www.malissard.fr/>
- Panneau POCKET

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

EN CAS D'ÉVACUATION :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec le sac contenant les affaires de première nécessité,
- Se rendre au point de regroupement désigné par la Mairie et/ou les autorités,
- Se conformer aux consignes reçues.

EN CAS DE CONFINEMENT :

- Écouter la radio France bleu Drôme-Ardèche 87.9 et/ou France Info 105.4
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer,
- Arrêter les systèmes de ventilation et climatisation,
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides,
- Se conformer aux consignes reçues.

NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS A L'ÉCOLE (prise en charge par les enseignants) SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA MAIRIE ET/OU DES AUTORITÉS

Version 2024